
Conférence du désarmement

23 novembre 2015

Français

Original : anglais

Note verbale datée du 18 octobre 2015, adressée au Secrétaire général de la Conférence du désarmement par la Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée, transmettant le texte de la déclaration faite le 17 octobre 2015 par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et a l'honneur de transmettre au secrétariat le texte de la déclaration faite le 17 octobre 2015 par le Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, précisant sa position en faveur du remplacement de la Convention d'armistice par un traité de paix.

La Mission permanente de la République populaire démocratique de Corée prie le secrétariat de bien vouloir faire le nécessaire pour que le texte de la déclaration ci-joint soit distribué en tant que document officiel de la Conférence du désarmement.



Déclaration du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée

Il est de notoriété mondiale que, à la récente soixante-dixième Assemblée générale des Nations Unies, la République populaire démocratique de Corée a de nouveau précisé sa position juste et honnête concernant le remplacement de la Convention d'armistice sur la péninsule coréenne par un traité de paix.

Cette position est motivée par l'urgente nécessité de désamorcer le risque de guerre suscité par la menace potentielle qui pèse sur la péninsule coréenne et d'instaurer un climat propice à une paix durable.

Les événements survenus en août dernier sur la péninsule coréenne, au cours desquels un incident fortuit a brusquement dégénéré et provoqué une situation à l'issue incertaine, ont définitivement prouvé que l'actuelle Convention d'armistice ne suffisait plus à éviter un conflit et à désamorcer le risque de guerre.

Un accord a finalement été trouvé entre le Nord et le Sud, après bien des efforts et grâce à la patience et à la persévérance affichées par la République populaire démocratique de Corée, toujours éprise de paix, mais rien ne garantit que cet accord résistera et qu'il sera appliqué comme souhaité.

Cette situation tient au fait que les autorités sud-coréennes, qui sont parties à l'accord, n'ont aucune prérogative ni aucune maîtrise sur les forces armées stationnées sur leur territoire et ne sont pas en mesure de s'opposer à un exercice militaire conjoint imposé par les États-Unis d'Amérique.

Il est absolument incontestable que si, à la suite d'un regain de tension, un nouveau conflit devait se produire le long de la ligne de démarcation, il ne manquerait pas de dégénérer en une guerre totale incontrôlable.

Les négociations qui ont eu lieu jusqu'à présent dans le but de parvenir à un règlement de la situation sur la péninsule coréenne ont montré qu'aucune des questions intéressant les différents protagonistes, y compris les États-Unis d'Amérique, ne pourra être réglée tant qu'un traité de paix n'aura pas été préalablement conclu.

La République populaire démocratique de Corée a abordé, dans le passé, la question de la dénucléarisation de la péninsule coréenne, lors des pourparlers à six, en prenant en considération l'assertion des pays concernés selon laquelle cette question devait être réglée avant toute autre chose, et elle a traité en parallèle la question nucléaire et la question du maintien de la paix. Or, toutes ces discussions sont restées vaines, et l'accord qui a été trouvé, quoique partiel, n'a pas été appliqué.

Cette situation s'explique principalement par le fait que les États-Unis d'Amérique ont persisté dans leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée : témoin des provocations belliqueuses auxquelles ils se sont livrés, tels les exercices militaires conjoints de grande ampleur et le déploiement de moyens d'attaque nucléaires en Corée du Sud, et qui ont refroidi périodiquement le climat des négociations et exacerbé les tensions sur la péninsule.

Pour briser définitivement le cycle infernal des tensions et de l'affrontement, il est indispensable, avant toute autre chose, de remplacer la Convention d'armistice par un traité de paix.

Telle est la conclusion que tire la République populaire démocratique de Corée.

Il existe deux moyens d'assurer la paix sur la péninsule.

Le premier, tout droit venu de la guerre froide, consiste pour la République populaire démocratique de Corée à devoir développer ses capacités de légitime défense en faisant de sa force nucléaire l'élément central pour contrer la menace nucléaire accrue que présentent les États-Unis d'Amérique, et leurs provocations belliqueuses.

C'est exclusivement grâce à la dissuasion nucléaire mise en place par la République populaire démocratique de Corée que la guerre totale a pu être évitée et que l'état de cessez-le-feu a été maintenu sur la péninsule coréenne.

L'autre moyen serait, pour les États-Unis d'Amérique, de renoncer à leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée et de répondre à l'appel qu'elle leur adresse en vue de conclure avec elle un traité de paix qui garantirait une paix durable et véritable basée sur la confiance.

La question du remplacement de la Convention d'armistice par un traité de paix est la question au sujet de laquelle les États-Unis d'Amérique doivent, avant toute autre chose, prendre une décision courageuse, de sorte qu'un accord de principe entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique puisse être trouvé préalablement à toute autre démarche.

L'Organisation des Nations Unies devrait, elle aussi, appuyer résolument la conclusion d'un traité de paix et exercer ainsi la responsabilité qui lui incombe de mettre fin à une situation anormale dans laquelle, techniquement parlant, un de ses États Membres est en guerre avec le « Commandement des Nations Unies » sur la péninsule coréenne.

Si, à la faveur d'un climat de confiance entre la République populaire démocratique de Corée et les États-Unis d'Amérique, la menace d'une guerre imminente recule, il deviendra enfin possible de mettre un terme à la course aux armements nucléaires et de consolider la paix.

Les États-Unis d'Amérique devraient renoncer à leur idée infondée d'écarter toute possibilité de conclure un traité de paix, pour adopter une approche prudente et raisonnable.

Si les États-Unis d'Amérique se dérobent à la conclusion d'un traité de paix ou s'ils imposent une condition préalable même en ce moment, alors que la situation sur la péninsule coréenne a atteint un stade critique, leur attitude montrera clairement au monde qu'ils n'ont aucune intention de renoncer à leur politique hostile envers la République populaire démocratique de Corée.

Si les États-Unis d'Amérique persistent dans leur politique hostile, ils verront tout simplement la République populaire démocratique de Corée renforcer sans cesse ses moyens de dissuasion nucléaire et développer ses forces armées révolutionnaires, capables de mener toute forme de guerre dont ils pourraient être à l'origine.

Pyongyang, le 17 octobre 2015